



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE 10 AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par la Maire, par mail, en date du 06 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie Laurence PILLON CARRARA, Maire pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Présents :

Madame PILLON CARRARA Marie Laurence, Maire

Mmes CARLIER HENNETON Corinne, KOBYLKO Flore, RAGOT Nadine, FOUZ Audrey, FAGE Isabelle, DÉOM Laétitia, BONAUD Sabrina ;

Ms DÉOM Frédéric, RICHARD Yves, BOSCHETTI Benoit, NUNES Daniel, FREIRE MARQUES José,

Absents excusés :

Ms BRANCO Miguel, VIOLLET Romain

Pouvoirs

M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOKYLKO Flore)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2026 a été adopté à la majorité des membres présents et représentés excepté 1 absent excusé sans pouvoir M VIOLLET Romain,

Secrétaire de séance : Mme CARLIER HENNETON Corinne

Mme BONAUD Sabrina est arrivée en séance de Conseil municipal à 19h38

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Rapport d'activité année 2025 (EPFLO) Délibération 2026-09	Mme la Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), PREND ACTE ➤ Du rapport d'activité année 2025 de l'EPFLO.
Rapport le Prix et la Qualité du Service Public 2024 (RPQS) Délibération 2026-10	Mme La Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), PREND ACTE ➤ Du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public année 2024 SRPQS).
Commissions municipales, Création et désignation des membres Délibération 2026-11	Mme La Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), ADOpte LES LISTES ET NOMME LES MEMBRES COMME SUIt ➤ Commission Urbanisme : Présidente : Mme la Maire Vice-présidente : Mme CARLIER HENNETON Corinne Membres actifs : Ms NUNES Daniel, MARQUES FREIRE José, DÉOM Frédéric. ➤ Commission Environnement et Cadre de Vie : Présidente : Mme la Maire Vice-présidente : Mme CARLIER HENNETON Corinne Membres actifs : Ms NUNES Daniel, BOSCHETTI Benoit ? Mme FOUZ Audrey. ➤ Commission Finances Présidente : Mme la Maire

		<p>Vice-président : M DÉOM Frédéric Membres actifs : M VIOLLET Romain, Mme RAGOT Nadine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission des Sports, Jeunesse et Sécurité Présidente : Mme la Maire Vice-président : M DÉOM Frédéric Membres actifs : Ms NUNES Daniel, VIOLLET Romain. ➤ Commission Affaires Scolaires Présidente : Mme la Maire Vice-présidente : Mme KOBYLKO Flore Membres actifs : Ms BRANCO Miguel, Mme FOUZ Audrey, BONAUD Sabrina, DÉOM Laétitia. ➤ Commission Communication, Fêtes et Cérémonie Présidente : Mme la Maire Vice-présidente : Mme KOBYLKO Flore Membres actifs : Ms BOSCHETTI Benoit, BRANCO Miguel, RAGOT Nadine, FAGE Isabelle, DÉOM Laétitia. ➤ Commission Travaux et Entretien, Voirie Communale et Bâtiments Présidente : Mme la Maire Vice-président : M RICHARD Yves Membres actifs : Ms NUNES Daniel, BOSCHETTI Benoit, DÉOM Frédéric, MARQUES FREIRE José.
<p><i>Commissions d'Appel d'offres (CAO), (CDSP) Désignation des membres</i> <i>Délibération 2026-12</i></p>	Mme La Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission CAO CDSP Présidente : Mme la Maire Membres titulaires : Ms DÉOM Frédéric, NUNES Daniel, MARQUES FREIRE José Membres suppléants : Ms BOSCHETTI Benoit, RICHARD Yves, Mme KOBYLKO Flore.
<p><i>CCAS Nomination des membres</i> <i>Délibération 2026-13</i></p>	Mme La Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), DESIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Membres du CCAS Présidente : Mme la Maire Vice-présidente Mme FOUZ Audrey Membres actifs M VIOLLET Romain, RICHARD Yves, Mme DÉOM Laétitia, Membres inactifs : Mme AUGRAS Sandrine, BOSCHETTI Angeline, BRILLO Mila, RENAUDIN Martine.
<p><i>Nomination des membres de Commissions Communales des Impôts Directs</i> <i>Délibération 2026-14</i></p>	Mme La Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), DESIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 membres Titulaires ➤ 12 membres Suppléants
<p><i>Commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement générale de mars 2026</i> <i>Délibération 2026-15</i></p>	Mme la Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M MARQUES FREIRE José, Conseiller municipal de la commune à la Commission de Contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026
<p><i>Nomination de délégués titulaires et suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Cinqueux</i> <i>Délibération 2026-16</i></p>	Mme la Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 délégués titulaires : M MARQUES FREIRE José, RICHARD Yves, CARLIER HENNETON Corinne, ➤ 1 délégué suppléant : Mme RAGOT Nadine

<p><i>Nomination de délégués titulaires et suppléant au Syndicat Intercommunal du transport et du Traitement des Eaux Usées (SITTEUR)</i> <i>Délibération 2026-17</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 Conseillers municipaux titulaires : M MARQUES FREIRE José, Mme CARLIER HENNETON Corinne, ➤ 2 Conseillers municipaux délégués suppléants : M DÉOM Frédéric, BRANCO Miguel
<p><i>Nomination de délégués titulaires et suppléant représentant la collectivité au sein du Syndicat Mixte Très Haut Débit (SMOTHD)</i> <i>Délibération 2026-18</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 délégué titulaire : M MARQUES FREIRE José, ➤ 1 délégué suppléant : M BOSCHETTI Benoit,
<p><i>Nomination d'un membre actif représentant la collectivité au sein de l'ADICO</i> <i>Délibération 2026-19</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 membre actif : Mme KOBYLKO Flore,
<p><i>Nomination de membre titulaire et suppléant représentant la collectivité au sein de ENGE ADTO/SAO</i> <i>Délibération 2026-20</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 membre titulaire: Mme la Maire, ➤ 1 membre suppléant : Mme CARLIER HENNETON Corinne,
<p><i>Nomination de membre suppléant représentant la collectivité au sein de la Mission Locale du Clermontois</i> <i>Délibération 2026-21</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), NOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 membre suppléant : Mme KOBYLKO Flore,
<p><i>Tarif d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants domiciliés hors de la CCPOH</i> <i>Délibération 2026-22</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), DECIDE ET FIXE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants domiciliés hors de la CCPOH à 50 € (cinquante euros), mensuel, ➤ Cette mesure s'applique à toute occupation temporaire du domaine public par des commerces ambulants domiciliés hors de la CCPOH, sous réserve du respect des règles de sécurité, d'hygiène et de tranquillité publique, d'acquiescement de cette redevance mensuelle au moyen d'un titre exécutoire établi par la collectivité, transmis au SGC de Senlis, et envoyé au commerçant à terme à échoir.
<p><i>Adhésion à la Convention de participation pour le risque « Santé » souscrite par le Centre De Gestion 60</i> <i>Délibération 2026-23</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Santé » ➤ De fixer la participation, financière communale de 20% avec un montant minimum de 20€ brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la mutuelle issue de la convention de participation, ➤ D'inscrire au budget les crédits correspondants.
<p><i>Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion 60</i> <i>Délibération 2026-24</i></p>	<p>Mme la Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore), DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune de participation pour le risque « Prévoyance », ➤ La participation financière est fixée à 10€ par mois et par agent, avec un niveau de garantie de 95%. ➤ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Droit Individuel à la Formation DIF
pour les Élus locaux
Délibération 2026-25*

Mme la
Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, M BRANCO Miguel (pouvoir à Mme KOBYLKO Flore),

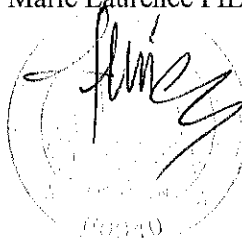
**DECIDE ET RETIENT LES ORIENTATIONS DE FORMATION SELON
LES MODALITÉS SUIVANTES**

- Le droit à la formation étant un droit individuel à chaque élu. Il en résulte qu'il ne sera pas fait de distinction selon le groupe politique auquel, il appartient, ni de distinction entre la fonction de Maire, d'Adjoint ou de Conseiller.
- Ce droit s'exercera selon le choix des élus, en rapport avec leurs délégations de fonctions consenties,
- Seront privilégiés,
 - Les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances, marchés publics, intercommunalité etc...),
 - Les formations en liens avec leurs délégations de fonctions,
- Les frais de formation comprennent :
 - Les frais d'enseignement
 - Les frais de déplacement
 - Les frais de séjour (restauration et hébergement),
- Un bilan annuel des formations suivies par les élus sera présenté au CM,
- Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal de 20% des indemnités de fonction soit consacrée cette année à la formation des élus.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h10

La Secrétaire de séance
CARLIER HENNETON Corinne

La Maire
Marie Laurence PILLON CARRARA



A large, stylized handwritten signature in black ink, belonging to Corinne Carlier Henneton.